



Succession suite au deces d un heritier

Par **espinat**, le **04/01/2008** à **22:06**

je suis marié et j ai de gros problemes de santé et je risque de deceder avant mon pere dont je suis l un des heritiers que sisque t il de se passer pour mon epouse au moment de l heritage si je ne suis plus la

Par **Jurigaby**, le **04/01/2008** à **23:54**

Bonjour.
Elle ne percevra rien sur l'héritage de votre père.

Par **serre**, le **05/01/2008** à **14:26**

Quelle est donc la solution pour resoudre ce probleme qui se pose dans de nombreuses familles même si on ne peut imaginer que votre reponse est la seule solution possible car chacun imagine que l'epouse est d'office heritiere!
merci

Par **Jurigaby**, le **05/01/2008** à **14:41**

Bonjour.
Pourquoi l'épouse serait elle héritière alors qu'elle n'a strictement aucun lien de parenté avec le papa décédé?
La meilleure solution quand on a des gamins, c'est que si la mari décède avant le beau père, alors les enfants du couple viennent en représentation de leur papa prédécédé à la succession de leur grand père. Ce faisant, ils deviennent héritier

réservataire et ils ont vocation à recueillir l'intégralité de la succession..
Et là, la magie du droit fait que la maman n'a plus qu'à s'arranger avec les mouflets pour récupérer un peu ce qu'elle veut..

Par **serre**, le **06/01/2008** à **11:11**

Et si il n'y a pas d'enfants et que le pere souhaite faire heriter sa belle fille car il n'a aucun lien affectif avec ses autres enfants!!

Par **Jurigaby**, le **06/01/2008** à **14:13**

Bonjour.
Il peut, il lui suffit de faire un testament qui ne porte toutefois pas atteinte à la reserve des enfants..

Par **serre**, le **06/01/2008** à **17:06**

merci rnvous me confirmez donc qu'il n'y a pas d'autre solution que le testament
avec reserve de la quotite disponible pour les autres heritiers, et ce devant notaire pour eviter au maximum les risques de contestation!